

DÉCISION DG n°2018-147 du **26 JUIN 2018**

portant modification de la décision DG n°2016-108 du 7 mars 2016 portant nomination à la Commission de suivi du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2016-102 du 7 mars 2016 portant création d'une commission de suivi du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2016-108 du 7 mars 2016 portant nomination à la commission de suivi du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** le courrier de démission de Monsieur Bernard GLATT en date du 29 mai 2018.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est mis fin, à sa demande, au mandat de Monsieur GLATT (Bernard)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

26 JUIN 2018

Dr Dominique MARTIN

Directeur général